

L ASSOCIATION KAL AKAL
OBSERVATOIRE DES DROITS
HUMAINS DE L'AZAWAD



جمعية كل أكال
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴷⴰⵎⴰⵔ

OBSERVATOIRE DE VEILLE CITOYENNE POUR LA DEFENSE DES DROITS HUMAINS DU PEUPLE DE L'AZAWAD, "ASSOCIATION KAL AKAL"

RAPPORT N°08/AKA/2026

Période : Mois d'août 2026

Date : le 1^{er} septembre 2026

Introduction

L'Observatoire de Veille Citoyenne pour la Défense des Droits Humains du Peuple de l'Azawad, **Association Kal-Akal**, est une organisation de la société civile dont le siège social se trouve dans la région de Kidal.

L'Association œuvre notamment à la défense des droits humains du Peuple de l'Azawad, à la documentation des violations commises contre les populations civiles, à la promotion de la paix, à la préservation de la culture et au renforcement de la cohésion sociale.

Au cours du mois d'août 2026, les informations recueillies par le réseau de relais locaux de l'Association font état de la poursuite de la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire dans plusieurs zones de l'Azawad.

Les incidents documentés au cours de cette période sont notamment caractérisés par la multiplication des frappes de drones contre des populations civiles, des véhicules, des habitations et des infrastructures essentielles, ainsi que par des exécutions de civils, des arrestations et des atteintes aux moyens de subsistance des populations.

Après recoupement des informations disponibles, l'Association Kal-Akal a documenté les violations et incidents suivants.

(La répétition des violations ne doit pas conduire à leur banalisation. Chaque nouvelle frappe, chaque exécution et chaque destruction constitue une nouvelle alerte qui mérite l'attention de la communauté nationale et internationale).

I. EXÉCUTIONS SOMMAIRES, FRAPPES CONTRE LES CIVILS ET MEURTRES CIBLÉS

Au moins 18 civils tués et plusieurs blessés documentés

4 août 2026 – Hassi Sidi, au nord de Tombouctou

Une frappe visant un **camion civil** dans la zone de Hassi Sidi, au nord de Tombouctou, a fait deux morts et un blessé.

6 août 2026 – Inchawadj

Un berger touareg a été tué à Inchawadj par une patrouille composée, de membres de l'armée malienne et d'éléments de l'Africa Corps.

8 août 2026 – Bambou

Une frappe de drone attribuée à l'armée malienne a visé la localité de Bambou, située à environ 80 kilomètres au sud de Gourma-Rharous, la frappe aurait causé la mort de sept civils.

10 août 2026 – Goundam

Des éléments russes de l'Africa Corps présents à Goundam auraient tué **un jeune civil**.

16 août 2026 – Talahandak

Une frappe de drone de type Shahed attribuée à l'armée malienne a causé la mort d'un migrant haoussa originaire du Niger.

29 août 2026 – Gao

Une forte explosion est survenue aux environs de **19 h 30**, dans la zone d'Annoura ou du Super Camp.

Selon les informations reçues, un ramasseur de fer aurait récupéré des restes explosifs de guerre. L'explosion qui s'en est suivie aurait causé cinq morts et plusieurs blessés.

30 août 2026 – Gao

Un **jeun homme civile** a été tué à Gao par l'armée malienne, selon les informations reçues par l'Association.

II. ARRESTATIONS ARBITRAIRES, ENLÈVEMENTS, DISPARITIONS FORCÉES ET PRISES D'OTAGES

Au moins un (1) cas de prise d'otages documenté, ainsi que plusieurs atteintes à la liberté

Au cours du mois d'août 2026, les informations recueillies par l'Association Kal-Akal font également état de situations préoccupantes concernant la liberté et la sécurité des populations civiles.

30 août 2026 – Zarho

Des éléments armés, identifiés dans les informations reçues comme des mercenaires et des membres de l'armée malienne, retiendraient des femmes et des enfants en otages.

Compte tenu de la gravité de ces informations, Kal-Akal considère que la situation nécessite une vérification urgente et indépendante ainsi qu'une attention immédiate des organisations de protection des civils.

III. PILLAGES, DESTRUCTIONS ET SACCAGES DE BIENS CIVILS 7 cas documentés

Les opérations militaires et les frappes de drones signalées au cours du mois d'août ont également causé d'importants dégâts aux biens civils.

6–7 août 2026 – Kidal

Une frappe attribuée à l'armée malienne et à des éléments russes de l'Africa Corps a visé le cimetière d'Aliou à Kidal dans la nuit du 6 au 7 août.

Cette attaque a touché un lieu à caractère civil et religieux.

9 août 2026 – Alkhouba, région de Tombouctou

Un **véhicule civil appartenant à Aboubakren Ag Ahmad Mohamed** a été ciblé par un drone malien à Alkhouba.

10 août 2026 – Dar-Assalam, région de Tombouctou

Des éléments russes et leurs supplétifs maliens auraient tué plusieurs vaches à Dar-Assalam avant de les abandonner au milieu de la route.

16 août 2026 – Ikharabane

Un drone kamikaze de type Shahed attribué à l'armée malienne serait tombé sur une maison civile à Ikharabane.

La maison a été détruite et plusieurs membres de la famille ont été blessés, notamment une femme, un homme identifié comme Harouna et leurs enfants.

19 août 2026 – Talahandak

Une frappe de drone attribuée à l'armée malienne et à l'Africa Corps a détruit un centre de santé à Talahandak.

La destruction de cette infrastructure sanitaire constitue une conséquence particulièrement grave pour la population locale, qui se retrouve privée d'un accès essentiel aux soins.

24 août 2026 – Talahandak

Une frappe de drone malien a ciblé des boutiques civiles à Talahandak, provoquant des dégâts matériels.

28 août 2026 – In Afarak

Le village d'In Afarak a été bombardé par un drone malien qui aurait ciblé un dépôt de carburant.

IV. CONSÉQUENCES HUMANITAIRES (PLUSIEURS CAS DOCUMENTÉS)

Les événements documentés au cours du mois d'août 2026 ont entraîné des conséquences humanitaires importantes pour les populations civiles.

Les conséquences humanitaires ne se limitent toutefois pas aux victimes directement recensées. La destruction d'une infrastructure sanitaire, la perte de bétail, les dommages causés aux commerces et les déplacements provoqués par l'insécurité peuvent affecter durablement des familles et des communautés entières.

Les victimes recensées ne sont donc pas de simples chiffres elles représentent des familles des communautés et des moyens de subsistance détruits.

V. VIOLS ET VIOLENCES SEXUELLES

Aucun cas confirmé au cours de la période

Au cours du mois d'août 2026, l'Association Kal-Akal n'a pas pu confirmer de cas de viol ou de violences sexuelles après les informations recueillies par son réseau de relais.

Cette absence de cas confirmé ne signifie toutefois pas nécessairement l'absence de violences sexuelles.

Dans les zones affectées par le conflit, la peur des représailles, les difficultés d'accès aux victimes, l'absence de mécanismes de protection et la stigmatisation peuvent empêcher les victimes de signaler les faits.

VI. DÉGÂTS ENVIRONNEMENTAUX ET ATTEINTES AUX MOYENS DE SUBSISTANCE

Plusieurs cas documentés

Les opérations militaires et les frappes enregistrées au cours du mois d'août ont également eu des conséquences sur l'environnement et les moyens de subsistance des populations.

Les principaux cas recensés sont notamment :

- la mort de plusieurs têtes de bétail à Dar-Assalam
- la destruction de bétail appartenant aux populations pastorales
- les dégâts causés aux zones d'habitation et aux espaces de vie des communautés
- les risques liés à la présence de restes explosifs de guerre, notamment après l'incident survenu à Gao ;
- les dommages causés aux infrastructures et aux zones économiques locales.

Dans les communautés pastorales de l'Azawad, la perte du bétail représente une atteinte directe aux moyens de subsistance des familles. La multiplication des opérations militaires et des frappes dans les zones rurales contribue ainsi à fragiliser davantage les populations déjà exposées à l'insécurité alimentaire.

CONCLUSION

Le mois d'août 2026 confirme une nouvelle fois la dégradation préoccupante de la situation sécuritaire et humanitaire en Azawad.

Les informations documentées par l'Association Kal-Akal font état de 18 civils tués au minimum, de plusieurs blessés, de frappes répétées contre des zones civiles, de destructions d'habitations et de commerces, de la destruction d'un centre de santé et d'atteintes importantes aux moyens de subsistance des populations.

La répétition de ces incidents soulève une question essentielle : combien de victimes faudra-t-il encore documenter avant qu'une réponse concrète et durable ne soit apportée ?

Le silence ne signifie pas que les violations ont cessé.

Il signifie parfois simplement que les victimes n'ont plus les moyens, la sécurité ou la possibilité de faire entendre leur voix.

Kal-Akal ne demande pas que ses informations soient acceptées sans vérification. Elle demande qu'elles soient examinées, vérifiées et prises au sérieux. Chaque incident documenté constitue une piste qui mérite une enquête indépendante, chaque victime mérite d'être identifiée et chaque responsable présumé doit pouvoir répondre de ses actes devant les mécanismes compétents.

L'Association Kal-Akal appelle les Nations unies, l'Union africaine, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, l'Union européenne, les organisations humanitaires internationales et les mécanismes internationaux compétents à accorder une attention urgente à la situation des populations civiles en Azawad.

Derrière chaque chiffre, il y a un être humain. Derrière chaque victime, une famille. Derrière chaque famille, une communauté. Et derrière chaque silence prolongé, le risque de voir l'impunité s'installer davantage.

Fidèle à sa mission, l'Association Kal-Akal poursuivra son travail de documentation, de vérification, de conservation des informations et de plaidoyer, afin que les victimes ne soient pas oubliées et que les violations commises contre les populations civiles fassent l'objet d'une attention et d'une réponse appropriées de la part des mécanismes nationaux et internationaux compétents.

Quelques images sur les crimes

1. une frappe de drone shahid de l'armée malienne et de l'Africa Corps à Inafarak dans la région de Kidal, le 26 Août 2026, contre un dépôt de carburant des commerçants locaux a fait dégâts matériels énormes.



2- Un berger touareg du nom Almaghrat Ag Almou a été tué à inchawadj jeudi le 6 Août 2026 par une patrouille de l'armée malienne et Africa corps.

